

Résolution présentée par la délégation de la

République du Sénégal

Thème Agenda 2030 vers les 17 objectifs du développement durable

Concerne Surpêche et appauvrissement de la population des côtes africaines

L'Assemblée Générale,

Révolté par l'inconsidération de l'impact environnemental de la Chine, la Corée du Sud, la Russie ainsi que l'Europe, causant la surpêche, la diminution de la vie aquatique et de sa biodiversité dû aux pêches excessives,

Provocant une baisse de la diversité aquatique jusqu'à 80 % des espèces maritimes selon les différents endroits au large des côtes Africaines et empêchant une reproduction de la biodiversité qui permettrait leur renouvellement naturel,

Outré des répercussions économiques et sociales néfastes que les populations locales doivent subir à la suite des activités illicites de certains pays étrangers présents sur les côtes africaines,

Rappelant que l'apport principal de protéines en Afrique de l'Ouest est à 70% dû aux poissons. La pêche permet à environ 19% de la population d'avoir un emploi fixe malgré leurs faibles revenus,

Décide d'un meilleur partage des eaux internationales en fonction de la proximité du pays à ses eaux en passant par la révision du traité de Montego bay de 1982;

- de prolonger les eaux nationales de 100 milles supplémentaire sans empiéter sur les eaux continentales car les zones de pêches reculent de plus en plus dû à l'extraction excessive de ressources naturel. Mais également de la mise en place d'une force de contrôle maritime chargée de la vérification du respect de ses frontières qui aujourd'hui sont quotidiennement outrepasser à titre de 1,1 milliards d'Euro en Europe,
- de ratifier le renouvellement de ce traité dans le but de conserver un partage des eaux équitables et de remettre à l'ordre les normes environnementales en mer pour assurer la prolifération de la biodiversité maritime.

Le texte français fait foi